

**LISTE TARIFAIRE DU CANADA**

Numéro	Désignation des articles	Colonne I		Colonne II
		Catégorie d'échelonnement	Taux de base	Taux de base
8716.39.10	--- Remorques à structure d'aluminium à panneau central amovible pour le bétail ayant une masse de charge d'au moins 11,778 tonnes et une longueur excédant 12 m	D	En fr.	En fr.
8716.39.20	--- Charrettes agricoles, voitures de débardage ou voitures à marchandises	A	En fr.	8 % <sup>(1)</sup>
8716.39.30	--- Remorques pour motoneiges, utilitaires, pour bateaux ou chevaux, non-commerciales, et remorques devant servir d'accessoires permanents pour machines, appareils ou dispositifs	C	6.5 %	10.2 %
8716.39.40	--- Semi-remorques et remorques pour les tracteurs du n° tarifaire 8701.20.00 et pour les véhicules du n° 87.04	C	10 %	15 %
8716.39.50	--- Remorques pour camions forestiers autopropulsés de la position n° 87.04	A	En fr.	9.2 % <sup>(1)</sup>
8716.39.90	--- Autres	C	6.5 %	10.4 %
8716.40.00	- Autres remorques et semi-remorques	C	10 %	15 %
8716.80	- Autres véhicules			
8716.80.10	--- Pour le transport de personnes	A	En fr.	3.4 %
8716.80.20	--- Pour le transport de marchandises	C	6.5 %	10.2 %
8716.90	- Parties			
8716.90.10	--- Pour les chariots du n° tarifaire 8716.20.10; dispositifs d'attelage et de couplage pour usages agricoles; caisses de déchargement par gravité pour charrettes agricoles; caisses de foin pour les remorques du n° tarifaire 8716.20.90; pour les transporteurs d'épieuse-andaineuse du n° tarifaire 8716.39.90	D	En fr.	En fr.
8716.90.20	--- Pour les véhicules du n° tarifaire 8716.39.20	A	En fr.	4 %
8716.90.30	--- Pour les véhicules du n° tarifaire 8716.80.10	A	En fr.	3.4 %
8716.90.40	--- Pour les véhicules du n° tarifaire 8716.39.50	A	En fr.	4.6 %
8716.90.90	--- Autres	C	6.5 %	6.5 %

1. Le tarif de la colonne II sera supprimé selon la catégorie d'échelonnement C.